F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

SCP/37/10
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 6 OCTOBRE 2025

Comité permanent du droit des brevets

Trente-septième session
Genève, 3 – 7 novembre 2025

PROPOSITION DE LA DELEGATION DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE CONCERNANT L'ELABORATION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LES PRATIQUES ETHIQUES A L'INTENTION DES EXAMINATEURS DE BREVETS

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient une proposition soumise par la délégation du Royaume d'Arabie saoudite concernant l'élaboration d'un document d'orientation non contraignant, établi à partir de références, sur les pratiques éthiques à l'intention des examinateurs de brevets. Cette proposition est présentée au comité pour examen au titre du point 5 du projet d'ordre du jour : Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

2. Les membres du Comité permanent du droit des brevets (SCP) sont invités à examiner le contenu de l'annexe.

[L'annexe suit]

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LES PRATIQUES ÉTHIQUES À L'INTENTION DES EXAMINATEURS DE BREVETS

Introduction

1. Les examinateurs de brevets jouent un rôle central dans l'écosystème d'innovation mondial. Leur action a une incidence directe sur la qualité des décisions concernant l'octroi d'une protection juridique aux inventions et sur la confiance institutionnelle dans les systèmes nationaux ou internationaux de brevets.

2. De plus, le métier d'examinateur de brevets exige une objectivité et une impartialité exceptionnelles, en raison du caractère sensible des décisions qui touchent aux droits de propriété intellectuelle, au secteur industriel, à l'innovation et à la recherche scientifique.

3. La présente proposition vise à renforcer les pratiques professionnelles et éthiques dans le domaine de l'examen en matière de brevets en invitant les États membres du Comité permanent du droit des brevets (SCP) à élaborer un document d'orientation non contraignant sur les pratiques éthiques à l'intention des examinateurs de brevets (ci-après dénommé "document d'orientation"). Le document d'orientation définirait les principes de conduite professionnelle et les valeurs éthiques que les examinateurs doivent respecter, et servirait de référence normalisée, destinée à être utilisée de manière discrétionnaire, afin de garantir un haut niveau de professionnalisme, d'intégrité et d'impartialité dans l'exercice de leurs fonctions. En outre, le document d'orientation pourrait fournir des conseils éthiques sur l'utilisation responsable de l'IA et des outils d'examen numériques, compte tenu de leur rôle croissant dans l'examen en matière de brevets.

4. Cette proposition vise à combler le fossé entre les règles générales de conduite professionnelle adoptées par certaines organisations internationales et les défis éthiques quotidiens auxquels sont confrontés les examinateurs de brevets dans le cadre de leurs tâches techniques et juridiques. Le document d'orientation proposé se concentrerait plus particulièrement sur les questions éthiques liées aux procédures d'examen technique et juridique, compte tenu du caractère unique des évaluations techniques, de la sensibilité des informations et de la complexité des conflits d'intérêts potentiels.

5. Un cadre d'orientation dédié favorisera la cohérence, la neutralité et la fiabilité des décisions d'examen au niveau international, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes dans leur intégrité.

6. En outre, un guide professionnel international unifié permettra d'harmoniser les pratiques en matière d'examen entre les offices des brevets des États membres, de sensibiliser les institutions aux dimensions éthiques, d'aider à identifier, gérer et prévenir les conflits d'intérêts potentiels, et de favoriser la transparence et l'équité au sein de l'écosystème de propriété intellectuelle mondial.

Proposition concernant l'élaboration d'un document d'orientation sur les pratiques éthiques à l'intention des examinateurs de brevets

7. Il est proposé que le SCP envisage les actions suivantes :

a) Encourager les États membres à présenter des contributions écrites sur les politiques, initiatives, pratiques, défis ou études existants en rapport avec les cadres éthiques à l'intention des examinateurs de brevets.

b) Charger le Secrétariat d'élaborer un document de synthèse analysant les contributions des États membres et des observateurs, y compris les principes communs et les pratiques recommandées.

c) Élaborer un document d'orientation non contraignant sur les pratiques éthiques à l'intention des examinateurs de brevets, destiné à être utilisé à la discrétion des États membres, dans le but :

i) d'encourager la responsabilité professionnelle des examinateurs au service de l'innovation, du développement économique et de l'intérêt public;

ii) de promouvoir le respect des principes éthiques d'équité, de transparence et de neutralité tout au long de l'examen;

iii) de renforcer la confiance des parties prenantes dans la crédibilité des décisions rendues par les services chargés de l'examen;

iv) de sensibiliser les institutions aux dimensions éthiques et de définir clairement les cadres de référence en matière de comportement; et

v) d'aider à identifier, gérer et prévenir les éventuels conflits d'intérêts grâce à des directives équitables.

d) Veiller à ce que toutes les étapes de ce travail respectent le caractère de référence de cette proposition et les particularités réglementaires ou professionnelles de chaque État membre.

8. Cette initiative viendrait compléter les efforts mondiaux en matière de qualité des brevets et de renforcement des capacités des examinateurs, garantissant ainsi que les normes éthiques évoluent parallèlement aux évolutions en matière de technique et de procédure.

9. La délégation du Royaume d'Arabie saoudite attend avec intérêt de poursuivre les discussions sur cette proposition avec les autres États membres et réaffirme sa volonté de participer à des consultations sur cette question, en vue d'élaborer un document d'orientation non contraignant, destiné à être adopté à titre facultatif, qui pourrait servir d'outil de référence pour les États membres.

10. La délégation du Royaume d'Arabie saoudite suggère également que le comité envisage la création d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer de manière plus approfondie le projet de document d'orientation, en consultation avec les membres intéressés.

[Fin de l'annexe et du document]